



J. Safra Sarasin Fondation de placement 2

Actions World ex Suisse 2

Principes d'investissement

L'objectif d'investissement du groupe de placement consiste en une croissance du capital à long terme. Les placements seront effectués dans des actions du monde entier à l'exception des sociétés domiciliées en Suisse. Au moins 75 % des placements concerneront des sociétés d'une capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'USD, qui représentent la catégorie des «grandes capitalisations». Y seront ajoutées quelques moyennes capitalisations attrayantes. Le placement visera principalement les actions de qualité, c'est-à-dire émises par des entreprises à l'activité commerciale dynamique, bien implantées sur leurs marchés, affichant une croissance (interne) soutenue et un modèle économique durable, bénéficiant d'une bonne réputation et bien gérées, avec une attestation de leurs performances, un bilan solide et une abondante trésorerie disponible. Les placements seront effectués dans une optique de long terme. Le groupe de placement n'investira pas dans des entreprises dont l'analyse de durabilité de la Banque J. Safra Sarasin ferait ressortir d'importantes lacunes en termes de protection de l'environnement, de relations avec les parties prenantes ou de gestion.

Exonération de l'impôt à la source sur les dividendes d'actions des États-Unis

Le groupe de placement est en droit de bénéficier d'un statut favorable concernant l'impôt à la source, dont il sera exonéré sur les dividendes provenant d'actions des États-Unis. Contrairement aux autres groupes de placement ou fonds institutionnels, il pourra ainsi éviter les pertes induites par cet impôt à la source et réinvestir l'intégralité des dividendes perçus, sans décalage dans le temps.

Investisseurs autorisés

Seules les institutions de prévoyance suisses suivantes sont autorisées à investir dans ce groupe de placement :

- les institutions de prévoyance professionnelles au sens de l'art. 48 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ;
- les institutions de prévoyance professionnelle non enregistrées, telles que les institutions de prévoyance assurant des prestations clairement réglementées dans le domaine subobligatoire (caisse des cadres) ;
- les fondations de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ;
- les fondations générales ou collectives ;
- les autres véhicules de prévoyance professionnelle reconnus comme institutions de prévoyance qualifiées selon l'art. 10 al. 3 de la Convention de double imposition américano-suisse (« CDI CH-USA ») du 25 novembre 2004 complétée par le Protocole d'accord du 3 décembre 2004.

Les institutions de prévoyance non qualifiées sont les «fondations du pilier 3a», les fondations de bienfaisance et les fondations de financement.

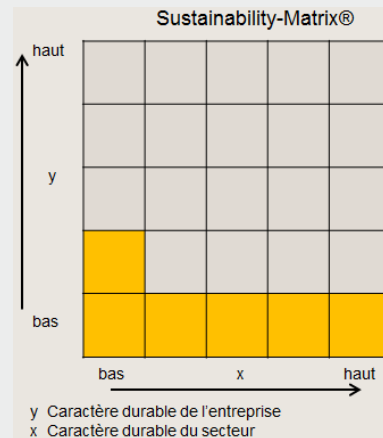
Chiffres-clés (classe CAP)

Gestion du portefeuille	Banque J. Safra Sarasin SA
Libération des parts	14 novembre 2016
N° de valeur	32096336
Code ISIN	CH0320963363
Commission forfaitaire (hors TVA)	0.60%
Commission forfaitaire du fonds cible	0.08%
Rachat/émission	quotidiens, jusqu'à 10h
Monnaie de compte	CHF

Vos avantages

- Exonération de l'impôt à la source sur les dividendes des actions des États-Unis
- Pas de droit de timbre suisse grâce à l'intervention d'un fonds à investisseur unique constitué spécialement pour ce groupe de placement
- Pas de frais d'émission / frais de rachat
- Liquidité quotidienne
- Une gestion professionnelle du portefeuille et un service individuel de banque privée
- Une structure de gouvernance éprouvée ainsi qu'un droit de parole à l'assemblée des investisseurs et au conseil de fondation
- Une grande sécurité assurée par le contrôle rigoureux d'un organe de révision externe et de l'autorité de surveillance
- (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP))
- Le respect des dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et de l'ordonnance correspondante
- Une comptabilité simplifiée des titres et une administration réduite (réinvestissement des produits, exonération / demande de remboursement de l'impôt à la source)
- Un accès performant à un vaste univers de placement

Un processus de placement structuré systématique



Une fois identifiés les thèmes et moteurs pertinents pour tous les secteurs, les titres sont analysés sous l'angle du développement durable sur la base du diagramme JSS Sustainability-Matrix®. Sur l'axe des abscisses sont représentés les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance des différents secteurs, tandis que les performances des différentes entreprises dans ces domaines sont reportées sur l'axe des ordonnées. C'est le

concept de «l'investissement responsable» qui sera employé pour ce groupe de placement : cela signifie qu'il ne peut pas investir dans des entreprises présentant trop de risques écologiques, sociaux et de gouvernance (zone orange du diagramme). En outre, le groupe de placement n'investira généralement pas dans les domaines suivants : énergie nucléaire, génie génétique, agriculture, armement, tabac et pornographie. L'analyse financière s'attachera à des indicateurs clés d'évolution stable de la valeur permettant de vérifier les décisions de placement sur l'ensemble d'un cycle. Lors d'échanges réguliers entre les analystes et les gérants du portefeuille, il sera tenu compte, en plus de l'actualité des sociétés concernées, des tendances de développement durable et des perspectives financières de l'ensemble du secteur. C'est la sélection des actions qui joue le rôle principal dans la construction du portefeuille, dont fait également partie une gestion du risque rigoureuse et intégrée.



Avertissement

La présente publication de marketing de la J. Safra Sarasin Fondation de placement 2 (ci-après « SAST2 ») est exclusivement destinée aux institutions suisses de prévoyance du personnel et a un caractère purement informatif. Seuls des institutions de prévoyance qualifiées et domiciliées en Suisse et exonérées d'impôts sont autorisées en tant qu'investisseurs directs des produits mentionnés dans le présent document. Il ne constitue ni une prestation de conseil en placement, ni une offre, ni une incitation à l'achat ou à la vente d'instruments d'investissement ou d'autres instruments financiers spécifiques ou encore de tout autre produit ou prestation de service et il ne peut se substituer ni au conseil individuel, ni à la mise en garde contre les risques par un conseiller financier, juridique ou fiscal qualifié.

Le document se compose d'informations sélectionnées, sans prétention d'exhaustivité. Il se base sur des informations et données (ci-après « les informations ») accessibles au public et considérées comme exactes, fiables et complètes. SAST2 n'a toutefois pas vérifié l'exactitude et l'exhaustivité des informations présentées et ne peut donc pas les garantir. SAST2 décline toute responsabilité d'ordre contractuel ou tacite au titre de dommages, directs, indirects ou consécutifs résultant d'éventuelles erreurs ou lacunes des informations. En particulier, ni SAST2, ni ses investisseurs, ni la direction ne sont responsables des avis, plans et stratégies qui y sont présentés. Les opinions exprimées dans ce document et les chiffres, données et prévisions cités peuvent changer à tout moment et sans annonce préalable. Une performance ou une simulation positive en perspective historique ne constitue pas une garantie d'évolution positive pour le futur. Des divergences par rapport aux analyses financières ou autres publications du groupe J. Safra Sarasin peuvent survenir sur les mêmes instruments financiers ou les mêmes émetteurs. Il ne saurait être exclu qu'une entreprise mentionnée ou faisant l'objet d'une analyse soit en relation commerciale avec des sociétés du groupe J. Safra Sarasin, ce qui peut générer un conflit d'intérêt potentiel. La banque J. Safra Sarasin SA et les autres sociétés du groupe sont par ailleurs autorisées à investir dans les produits cités dans le présent document.

SAST2 décline toute responsabilité pour des pertes résultant de la réutilisation de tout ou partie des informations données. Les produits financiers et investissements de capitaux sont par essence exposés aux risques. Il se peut que les placements ne puissent pas être dénoués aisément. Les valeurs investies peuvent connaître des variations de valeur à la hausse comme à la baisse, si bien que l'investisseur peut récupérer une valeur inférieure à celle qu'il a placée.

D'autres informations et documents importants sont accessibles gratuitement sous www.jsafrasarasin.ch/sast ou auprès de Safra Sarasin Fondation de placement 2, P.B., 4002 Bâle.

Ni le présent document, ni des copies ne peuvent être envoyés aux États-Unis ou y être emmenés ou encore y être remis à un contribuable américain (« US Person ») au sens des dispositions du règlement « S » de la loi United States Securities Act de 1993. Tout ou partie du présent document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable de Safra Sarasin Fondation de placement 2.

© Copyright J. Safra Sarasin Fondation de placement 2. Tous droits réservés.

J. Safra Sarasin Fondation de placement 2
Elisabethenstrasse 62, Case Postale
CH-4002 Bâle
Tél. + 41 (0) 58 317 49 10
Fax + 41 (0) 58 317 48 96
Hanspeter Kämpf, Directeur
www.jsafrasarasin.ch/sast